

Les licences

La FFVELO a augmenté sa cotisation de 1.00 € pour l'ensemble des formules, ainsi que la revue de 3.00 € la portant à 28.00 €.

Les tarifs d'assurance demeurent inchangés par rapport à la saison 2022 puisque garantis jusqu'en 2023. On peut s'attendre à une augmentation de ces tarifs pour l'année prochaine.

Pour 2023, le comité directeur a décidé de ne pas augmenter la part cotisation club qui est de **14,50 €**, mais de répercuter l'augmentation de la FFVELO de 1.00 €.

Exemple coût d'une formule :

Vélo rando/petit braquet passe ainsi de 65,00 € à : **66.00 €**

Vélo sport/grand braquet passe ainsi de 115,00 € à : **116.00 €**

Coût de la revue FFVELO : **28.00 €**

Emmanuel Marmande

TARIFS LICENCES 2023

CATEGORIES	COTISATION FFVELO	COTISATION VCA	REVUE *Revue	FORMULE MINI BRAQUET	FORMULE PETIT BRAQUET	FORMULE GRAND BRAQUET			
ADULTES				TOTAL	TOTAL	TOTAL			
Sans revue	29,5	14,5		20	64,00 €	22	66,00 €	72	116,00 €
Avec revue	29,5	14,5	28	20	92,00 €	22	94,00 €	72	144,00 €
JEUNES 18 à 25 ANS				TOTAL	TOTAL	TOTAL			
Sans revue	13	14,5		20	47,50 €	22	49,50 €	72	99,50 €
Avec revue	13	14,5	28	20	75,50 €	22	77,50 €	72	127,50 €
1er ADULTE	PACK FAMILLE			TOTAL	TOTAL	TOTAL			
Sans revue	29,5	14,5		20	64,00 €	22	66,00 €	72	116,00 €
Avec revue	29,5	14,5	28	20	92,00 €	22	94,00 €	72	144,00 €
2ème ADULTE	14	14,5		20	48,50 €	22	50,50 €	72	100,50 €
18 à 25 ans	13	8		20	41,00 €	22	43,00 €	72	93,00 €
TOTAL FAMILLE	MINI BRAQUET X 2			112,50 €	2 MINIS BRAQUETS AVEC REVUE		140,50 €		
	PETIT BRAQUET X 2			116,50 €	2 PETITS BRAQUETS AVEC REVUE		144,50 €		
	GRAND BRAQUET X 2			216,50 €	2 GRANDS BRAQUETS AVEC REVUE		244,50 €		
RENSEIGNEMENTS DIVERS									
REVUE						28 €			
*Revue	* option Revue 1ère adhésion : Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel de 23 €/an au lieu de 28 €/an.					(23 €)			
NON VOYANT **	** Pour prendre en compte l'entretien matériel des tandems, cotisation TO-					+ 20 €			
CARTE SYMPATHISANT	Uniquement si déjà licencié dans un club FFCT (donner Nom, Prénom, date naissance, N° licence)					15 €			



VÉLO BALADE

VÉLO RANDO

VÉLO SPORT

POUR QUI ?	Pour tous, sauf les jeunes en Écoles françaises de vélo	Pour tous	Pour tous, sauf les mineurs
QUELLE PRATIQUE	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclosportive
NIVEAUX DE CIRCUITS CONSEILLÉS	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclosportives
	Chaque participant choisit librement son circuit et en assume la responsabilité.		
CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION *	Non	Obligatoire sauf pour les mineurs	Obligatoire
Fréquence	—	Tous les 5 ans	Tous les 3 ans
Date du CMNCI	—	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libellé du CMNCI	—	Cyclotourisme - Sport - Activité physique et sportive	Cyclisme en compétition
Qui doit conserver le CMNCI	—	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI
Si le licencié fournit un nouveau CMNCI dans la période des 5 ans	—	Le décompte repart pour 5 ans	—
AUTO-QUESTIONNAIRE *	—	Oui Durant les 4 années intermédiaires	Oui Durant les 2 années intermédiaires
Formalité administrative	—	Pour l'adhérent en club : il devra cocher une case dans le bulletin d'inscription du club attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI. Pour l'adhérent en MI s'inscrivant par Internet, il devra cocher la case attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Sinon, il devra fournir un nouveau CMNCI.	—
Responsabilité de l'adhérent	—	L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical.	—
Qui doit conserver l'auto-questionnaire	—	Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical.	—

			
	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
ASSURANCE	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet
Couverture pratique cyclotourisme	Oui	Oui	Oui
Couverture pratique cyclosportive	Non	Non	Oui (**) (Sauf en responsabilité civile pendant une cyclosportive)
Capitaux en cas de décès AVC / ACV	Non	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans.	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans.
TARIF DE LA LICENCE	Tarif « licence et assurance » identique pour les 3 formules		
Est-il possible de changer le type de licence en cours d'année ?	Oui sans surcoût	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCl conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade »	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCl conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » ou « Vélo Rando »

Les VAE doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

***“Protégeons-nous!
Portons un casque à coque rigide, des lunettes
de protection et des gants cyclistes.”***

L'assurance du club



AMPLITUDE ASSURANCES :

Cabinet Gomis Garrigues :

17 Boulevard de Gare 31500 TOULOUSE

N°Orias : 20005657 - www.oriass.fr

Téléphone : 05 61 52 19 19 ,

E-mail : contact@cabinet-gomis-garrigues.fr

internet : www.cabinet-gomis-garrigues.fr

AXA ASSISTANCE : Convention n° 0804137

Ligne dédiée 7j/7 - 24h/24 , 01 55 92 12 94

Votre Interlocuteur : FFCT
Fédération Française de Cyclotourisme
12 Rue Louis Bertrand
94207 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tel : 01 56 20 88 82
Internet : www.ffvelo.fr

Vous trouverez sur le site de la fédération tous les informations pratiques dans la rubrique « assurance », sur le guide « assurance licencié ».

L'assurance pour des licenciés

Obligatoire

- licenciés des clubs : l'assurance Responsabilité civile prévue par l'article L. 321-1 du Code du sport est souscrite par le club par l'adhésion au contrat fédéral ou d'une compagnie privée d'assurance quand le club refuse le contrat fédéral.
- licenciés Membres individuels : la Responsabilité civile est souscrite par l'adhésion au contrat fédéral auprès de la Fédération.

Trois formules sont proposées par le contrat fédéral

- Mini Braquet : Responsabilité civile + Protection juridique (Défense pénale et Recours)
- Petit Braquet : Mini braquet + accident corporel + assistance rapatriement + décès accidentel et décès d'origine cardiovasculaire ou cérébro-vasculaire (AVC), dommages aux équipements (casque et cardio-fréquence-mètre), capitaux supérieurs en invalidité permanente et décès
- Grand braquet : Petit braquet + dommages au vélo, aux équipements vestimentaires et GPS

Je suis victime d'accident en activité cycliste, que faire ?

La déclaration d'accident se fait en priorité en ligne **sur le site de la FFVélo** (www.ffvelo.fr) sur son espace licencié.

1. Se connecter à son espace licencié (onglet bleu en haut à gauche)
2. Remplir ses codes d'accès.
3. Onglet accueil (en haut à gauche) Onglet fond orange :
4. Remplir le formulaire en ligne



En bas du formulaire en ligne :

- Copie du coupon-réponse de Notice d'Information Assurance FFCT que l'on trouve en haut à droite de la même page sous l'onglet documents dans les « documents utiles » à télécharger et ajouter le fichier
- Votre certificat médical initial descriptif de vos blessures et ajouter le fichier
- Autre(s) élément(s) au choix de la page « documents utiles », *constat amiable, témoignage, déclaration d'accident, certificat médical, frais médicaux, attestation sur l'honneur, état estimatif des pertes* et ajouter le ou les fichier(s)
- Tout en bas, confirmation de déclaration, cocher « je certifie » et envoyer ma déclaration

Sur le site du VCA

Onglet Sécurité, **fiche chute/accident** accessible avec le mot de passe club, à remplir (même en l'absence de déclaration FFV néanmoins conseillée) et à envoyer au délégué sécurité (bernard.corbet.vca@orange.fr). Ce document est important pour l'administration du club à visée statistique anonymisée et il reste confidentiel.